

## Actualité

A l'heure où nous mettons cette édition sous presse, la fraude économique et sanitaire découverte chez Veviba malmène l'ensemble de la chaîne de la viande, entraînant pour les éleveurs un risque de conséquences économiques majeures alors que le secteur est déjà en difficulté.

Ce scandale consterne l'ARSIA, dont l'une des missions principales est d'assister chaque éleveur dans ses obligations légales de traçabilité.

Car nous savons ce que cette dernière exige du naisseur et/ou engraisseur en termes de rigueur administrative, d'heures, d'attention, ... en un mot, de professionnalisme.

Nous pensons à son travail quotidien, scrupuleusement accompli jusqu'à la dernière étape, au final lamentablement piétiné à des fins lucratives par des pratiques malhonnêtes et préjudiciables à la santé du consommateur.

S'il va falloir, une fois encore, faire le gros dos dans nombre d'élevages, nous restons convaincus que c'est ce même profes-

sionnalisme qui maintiendra, même en pleine crise, la confiance et le respect du consommateur envers l'éleveur wallon.

Pour un élevage sain " de corps et d'origines ", notre Association d'éleveurs continue à lui apporter assistance et conseil sur le terrain !



Jean DETIFFE,  
Président de l'ARSIA

## Lutte IBR - Renforcement des mesures

15 mars 2018. En ce jour d'édition de notre mensuel, la législation IBR se voit renforcée afin d'éviter la contamination de troupeaux indemnes d'IBR et d'accélérer l'obtention d'un statut indemne aux troupeaux belges.

Voici les principaux changements qui vont impacter votre troupeau, selon votre statut IBR.

### Troupeaux I2

#### 1. Vaccination IBR

La vaccination IBR devra obligatoirement être réalisée par le vétérinaire d'épidémiologie. Vous ne pouvez donc plus vacciner vos bovins vous-même.

#### 2. Bilan annuel obligatoire

Un bilan sérologique des bovins de plus d'un an doit être réalisé chaque année. En 2018, ce bilan devra être effectué avant le 1<sup>er</sup> juillet. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de le programmer avant la mise en pâture.

#### 3. Dépistage obligatoire à l'achat

Tout bovin acheté devra être testé à 2 reprises lors de son introduction dans votre troupeau (prise de sang à réaliser dans les 5 jours suivant l'achat et entre 28 et 50 jours après l'achat). Le bovin acheté ne peut pas être mis en contact avec le reste du troupeau, il doit rester en QUARANTAINE.

#### 4. Interdiction de vente vers des troupeaux indemnes

Les bovins ne pourront plus être vendus à des troupeaux indemnes I3 et I4.

En d'autres termes, ils ne pourront partir qu'à destination :

- d'un autre troupeau I2
- d'un troupeau d'engraissement pur
- d'un abattoir

Tous les bovins testés gE positifs (infectés) sont désormais répertoriés dans Sanitel. De ce fait, tous ces bovins seront bloqués et ne pourront être transportés que vers un abattoir national ou un troupeau d'engraissement pur.

### Troupeaux I3/I4

#### Interdiction d'introduire dans un troupeau I3/I4 un bovin originaire d'un troupeau I2

Les détenteurs de troupeau I3/I4 ne pourront acquérir que des bovins issus d'un troupeau de statut I3 ou I4. L'introduction de bovins prove-

### Attestation de transport lors d'achats

Nous vous tiendrons prochainement informés des nouvelles modalités en termes d'attestation de transport afin de bénéficier de l'exemption de la seconde prise de sang lorsque certaines conditions sont strictement respectées.

### Contrôle génétique

Afin de vous garantir plus de sécurité lors de vos transactions avec les troupeaux indemnes d'IBR, l'ARSIA a mis en place un contrôle génétique de première ligne lors des bilans sérologiques. A ce jour, plus de 700 troupeaux ont été contrôlés et plusieurs anomalies ont été mises en évidence lors des contrôles. Lors " d'erreurs intentionnelles " dans l'identification des prélèvements, les bilans sérologiques sont annulés et ne peuvent servir à la certification du bilan. Seuls les résultats des bilans qui satisfont à ce contrôle de première ligne sont utilisés pour l'attribution d'un statut.

nant d'un troupeau I2 sera illégale et risque de compromettre le statut indemne d'IBR de leur troupeau!

En cas d'infraction, le bovin acheté devra quitter le troupeau après un contrôle via 2 prises de sang, et ce même s'il obtient un double résultat

négatif. Une période de transition a été prévue pour les bovins issus de troupeaux I2d. Jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2018, les détenteurs de troupeaux I3/I4 pourront introduire des bovins provenant d'un troupeau I2d, sans préjudice pour leur statut IBR.



### Une offre de formation destinée aux professionnels de l'élevage des ruminants

Nous concevons pour vous des séances d'études, des démonstrations et des visites en exploitation autour de sujets qui vous concernent: gestion sanitaire du troupeau,

maîtrise d'ambiance du bâtiment, alimentation, conduite au pâturage, nursing, ... Nous vous proposons de partager et d'améliorer vos connaissances en conduite de trou-

peau et de mieux appréhender vos indicateurs sanitaires et zootechniques. **N'attendez plus : venez parler ruminants avec nous !**

Mycoplasma bovis en pratique	
Jeudi 29 mars à 13h	Ciney
Mercredi 09 mai à 19h	Ciney
Biosécurité en élevage bovin : de la théorie à la pratique	
Mercredi 18 avril à 13h	Ciney
Conduite à tenir en cas d'avortement	
Jeudi 26 avril à 13h	Ciney

Lutte contre le MAEDI : situation et perspectives	
Mercredi 28 mars à 19h	Ath
Lundi 16 avril à 19h	La Reid
Mercredi 18 avril à 19h	Ciney
Le point sur la gestion du parasitisme gastro-intestinal	
Lundi 30 avril à 13h30	Ciney
Conduite à tenir en cas d'avortement	
Lundi 23 avril à 19h	Ath
Jeudi 03 mai à 19h	La Reid
Mardi 15 mai à 19h	Ciney

Gestion de la paratuberculose et du CAEV	
Mardi 20 mars à 19h	Ciney
Lundi 26 mars à 19h	La Reid
Sur demande	Ath
Le point sur la gestion du parasitisme gastro-intestinal	
Lundi 30 avril à 13h30	Ciney
Conduite à tenir en cas d'avortement	
Lundi 23 avril à 19h	Ath
Jeudi 03 mai à 19h	La Reid
Mardi 15 mai à 19h	Ciney

# Commissions d'accompagnement 2018

## L'Arsia vous informe et vous écoute

En ce mois de mars, l'ARSIA va à la rencontre des éleveuses et éleveurs aux 4 coins de la Wallonie: Virton, Les Waleffes, Braine-Le-Comte,... Il reste Andenne, Durbuy et Meyrode, les 15, 19 et 22 mars prochains. Vous êtes les bienvenus !

Vous n'avez pu ou ne pourrez participer à l'une des commissions d'accompagnement de l'Arsia ? Voici à votre attention un écho des informations communiquées par le Dr Marc Lomba, Directeur général de l'ARSIA, lors de la commission d'accompagnement qui s'est tenue à Les Waleffes, réunissant une trentaine de participants.

Abondamment développé dans nos éditions hivernales passées, nous ne reviendrons pas dans celle-ci sur l'exposé présenté par le Dr François Claine, responsable à l'ARSIA des programmes ALTIbiotique et FORUM (voir en page 4 et 1), exposé dédié à l'élevage des jeunes veaux. Mais si vous souhaitez entendre une description dynamique, claire et ultra-pratique de la meilleure façon d'élever un jeune veau, ne manquez pas les trois prochaines commissions d'accompagnement !

Cette réunion en terre liégeoise a été introduite par quelques premières réflexions de Jean-Louis Elias, vice-président et administrateur de l'ARSIA et éleveur à Hanèche.

« La situation économique de nos élevages n'est pas bonne. Nous sommes toutes et tous dans l'obligation de nous adapter avec nos moyens. Préserver la bonne santé de nos animaux en est un. L'ARSIA nous aide en mettant en place des plans de lutte volontaire afin d'éradiquer des maladies de troupeaux telles que la BVD et l'IBR. Ces luttes ont sans nul doute considérablement amélioré la santé de nos troupeaux.

En BVD, le comité de gestion de la caisse ELIA a proposé d'indemniser les euthanasies de veaux IPI à certaines conditions. En IBR, nous sommes maintenant à un tournant. Il ne faut pas, à mon sens, tergiverser avec le règlement mis en place. Cela pourrait hypothéquer fortement tout ce qui a été fait depuis toutes ces années... La majorité des éleveurs sont en ordre, mais il en reste en difficultés. Nous devons les aider et

l'Arsia travaille en ce sens également. Nous autres éleveurs, devons en effet faire preuve de solidarité et de citoyenneté, pour atteindre un même but, l'éradication de ces deux maladies, dans l'intérêt de toutes et tous.

A l'avenir, et compte tenu des moyens techniques et humains mis en œuvre adéquatement par l'asbl, on peut clairement espérer que les diagnostics seront toujours plus précis, rapides et complets et accompagnés des précieux conseils dont nous disposons déjà au quotidien ».

Marc Lomba a ensuite débuté son intervention en insistant sur l'importance, pour l'ARSIA, du rôle du délégué, lequel représente les éleveurs et relaie les informations du terrain, participe à la définition de la stratégie de l'asbl en lui communiquant les besoins et problématiques rencontrés par les détenteurs et participe à sa gestion financière, lors de l'approbation des comptes présentés à l'assemblée générale (NB: La prochaine AG de l'ARSIA se tiendra le 22 juin à Ciney. La partie académique sera consacrée aux maladies transmises par la faune sauvage).

« Nous avons réellement besoin de vos critiques et retours, positifs et négatifs, afin d'adapter et améliorer nos programmes, nos messages, nos actions ».

C'est aussi vers ces membres et délégués que le Conseil d'administration de l'ARSIA se tourne, lorsqu'un poste d'administrateur se libère.

Il reste par ailleurs des postes vacants de délégués dans toutes nos régions et dans les trois secteurs, bovin, porcin et OCC, comme l'indique la carte ci-contre. Ne manquez pas de nous contacter, si vous êtes intéressé(e) !

Dans notre nouvelle organisation, rappelle le Dr Lomba, en tant qu'organisme de défense sanitaire, nous sommes là d'abord pour aider nos membres éleveurs et leurs conseillers vétérinaires à améliorer le niveau sanitaire des exploita-

tions wallonnes et résoudre leurs problèmes de traçabilité... « Et non, comme on nous le reproche régulièrement, pour faire du contrôle ! » Un exemple: en cas de problème d'identification dans un élevage, l'équipe de l'autocontrôle intervient en prévenant l'éleveur et se déplace au besoin jusqu'à la ferme pour les résoudre, avant l'intervention de la Région Wallonne ou de l'Afscsa. « En termes sanitaires, le niveau global du cheptel wallon est notre première préoccupation. C'est à cela que sont ainsi dédiés nos plans de lutte IBR et BVD, avec leur impact positif pour la collectivité ».

## Commissions d'accompagnement

Bilan 2017 & projets 2018  
Altibiotique & nurserie du veau

15  
mars

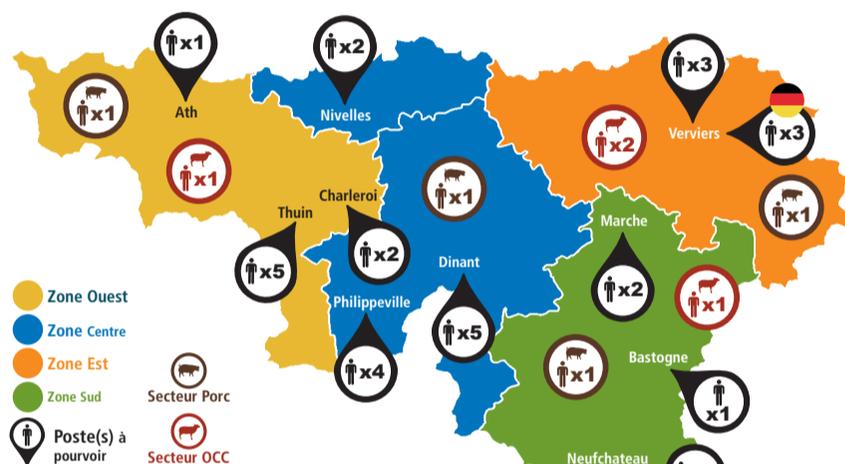
ANDENNE (Agence CRELAN)  
Avenue Roi Albert 104, 5300 Andenne  
20h

19  
mars

OPPAGNE (salle du village)  
Wenin 7, 6940 Durbuy  
20h

22  
mars

MEYRODE (Café-Restaurant AN TERRESE)  
Martinusstrasse 98, 4770 Meyrode  
20h



Les candidatures pour les postes de délégués doivent rentrer par écrit, avant le 22 mars 2018, au siège de l'ARSIA - Allée des Artisans, 2 5590 Ciney ou par mail : [claudine.poncin@arsia.be](mailto:claudine.poncin@arsia.be) ou au plus tard le jour de la commission à laquelle vous assisterez.

## Identification et traçabilité

Avec 10372 troupeaux bovins en 2017, nos effectifs ont encore diminué de 2,56%, soit 1 192 093 bovins, versus 1 217 393 en 2016.

Les naissances en sont à toujours à un tiers du cheptel, soit près de 440 000 veaux.

La présentation de l'évolution du taux de rebouclages et son augmentation observée depuis 2015 (tableau 1) ont bien entendu suscité des réactions et commentaires dans l'assemblée, notamment en termes d'indemnisation (voir ci-contre).

Tableau 1 : Taux de rebouclage entre 2013 et 2017 : « Bas, très bas... en 2013 et 2014, le taux de rebouclage remonte malheureusement depuis 2015 ».

Année	Animaux	Rebouclages	
2013	1.225.699	53.878	2,24%
2014	1.229.251	54.137	2,22%
2015	1.233.696	58.807	2,44%
2016	1.217.393	62.498	2,63%
2017	1.192.093	72.646	3,05%

### Rebouclage: Indemniser? Pas si simple!

Comme l'indique le tableau ci-contre, force est de constater effectivement et en moyenne une augmentation du taux de remplacement, en partie due à la perte des boucles à biopsie BVD.

Dans l'édition précédente, nous détaillions en long et en large la problématique et les hypothèses liées à cette augmentation.

Dans le cadre de notre enquête approfondie pour remédier à cette situation préoccupante, nous relevons toutefois que cette augmentation ne présente pas un caractère « homogène » ou « unifactoriel », à savoir la seule défaillance d'un lot de boucles à biopsie BVD. On constate en effet une très grande variabilité entre troupeaux, certains avec des taux identiques entre les 2 types de boucles. Par ailleurs, certains élevages perdent plus de boucles qu'avant, d'autres moins qu'avant. Tous les cas de figure sont possibles...

La variable d'environnement des troupeaux reste un élément important expliquant ces différences ; il existe ainsi des élevages avec de réels « pièges à boucles ».

Par ailleurs, la firme Allflex, avec laquelle nous collaborons depuis de

nombreuses années a mis au point les boucles à prélèvement pour mener à bien la lutte BVD, dont les élevages seront bientôt indemnes...

Ensuite une boucle n'est pas garantie à vie. Comme pour toute innovation technique, il est concevable et ce malgré des tests préalables, que des imperfections apparaissent dès le moment où il s'agit précisément d'un nouveau produit.

Au cours de la réunion, les éleveurs ont surtout exprimé leur inquiétude légitime quant aux contrôles liés à ces (re)bouclages, plus que les frais occasionnés, ce dont nous sommes bien conscients à l'Arsia.

Entre-temps, un nouveau modèle a été agréé en 2016 afin de mettre un terme au problème. En ce qui concerne les boucles défaillantes, compte tenu du « calendrier » de leur utilisation, nous devons bien « faire avec » pendant les trois années à venir.

Comment en définitive intervenir de façon équitable pour tous, sans favoriser les différences d'environnement... ? Quoiqu'il en soit, la question est à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration et nous vous tiendrons informé(e)s des solutions apportées à cette problématique.

## Dématérialisation des passeports bovins

Nous en sommes toujours dans les phases de discussion, mais l'évolution des utilisateurs de CERISE augmente quant à elle toujours plus, avec 66% des éleveurs (soit plus de 6000)

qui sont maintenant inscrits. « L'outil qui permettra de travailler sans passeport y sera prochainement disponible, et la mise en place de la réglementation se poursuit en parallèle au

niveau de l'AFSCA », précise M. Lomba.

Le projet « boucle électronique » est quant à lui en plein développement, puisque les réglemen-

tations européennes précisent qu'en 2019 tous les animaux, et pour le moins ceux soumis à l'exportation, soient obligatoirement identifiés au moyen d'une boucle électronique.

## Laboratoire et Diagnostic

Depuis 2015, le nombre d'analyses sérologiques est en hausse, ce qui est lié aux tests et bilans nécessaires dans le cadre des luttes BVD et IBR.

En Pathologie également, le nombre d'analyses bactériologiques est en augmentation suite à la mise en place de la lutte contre l'antibiorésistance, laquelle passe par la réalisation d'antibiogrammes. Ces derniers restent gratuits pour nos membres en 2018.

Pour votre information, les bactéries principales identifiées dans notre laboratoire sont dominées par les *Escherichia coli*, suivis de près par les streptocoques et staphylocoques (mammites !) et ensuite les salmonella (tableau 2).

En termes d'antibiorésistance, suivie de très

près à l'Arsia dans le cadre de la réalisation des antibiogrammes et au moyen d'un équipement de pointe, des phénomènes de multirésistances

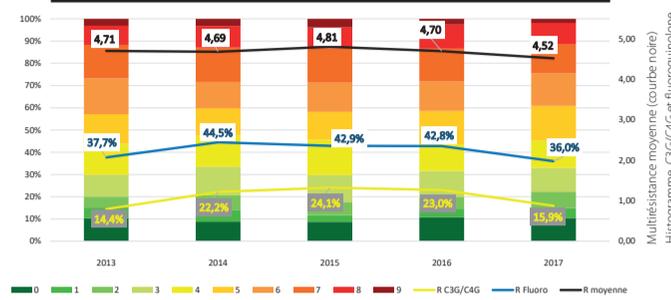
(soit résistance à plusieurs AB) sont relevés. « Mais en 2017, et cela doit nous encourager, on observe un effet positif de la diminution de

l'usage des AB sur l'antibiorésistance, dont la courbe s'infléchit légèrement vers le bas », souligne M. Lomba, en présentant le graphique 1.

Tableau 2 : Hit-parade des 10 premières bactéries identifiées depuis 2013

	2013	2014	2015	2016	06/2017
<i>Escherichia coli</i> CS31A	195	255	381	717	584
<i>Escherichia coli</i> (autres que CS31A, F17, K5, Enterohaemolysine)	205	279	310	623	528
<i>Escherichia coli</i> F17 (ATT 25)	90	133	137	319	253
<i>Streptococcus uberis</i>	150	191	152	254	218
<i>Staphylococcus aureus</i>	32	70	54	111	74
<i>Salmonella</i> Dublin	55	89	99	102	38
<i>Escherichia coli</i> F5 (K99)	24	26	39	85	78
<i>Streptococcus dysgalactiae</i>	56	53	56	73	77
<i>Escherichia coli</i> Enterohaemolys. +	30	44	31	55	46
<i>Pasteurella multocida</i>	30	31	33	65	48

Graphique 1: Multirésistance dans les populations colibacillaires bovines (à l'exclusion de la santé mammaire) - Courbe noire : multirésistance moyenne, courbe bleue : résistance moyenne aux fluoroquinolones, courbe jaune : résistance moyenne aux C3G/C4G



### Kit autopsie

Identifier la cause de la mort d'un bovin, c'est protéger l'ensemble du troupeau ! D'un montant fixe, le « Kit Autopsie de bovin » financera désormais un résultat final et non plus la seule autopsie. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, toute soumission d'un cadavre de **bovin** à l'ARSIA entraîne la réalisation du KIT AUTOPSIE, lequel comprend l'autopsie elle-même et

toutes les analyses complémentaires qui se révèlent utiles au diagnostic le tout pour un montant **forfaitaire**. A titre d'exemple, l'autopsie approfondie d'un bovin de moins de 300kg revient à 45€, pour tout éleveur cotisant (analyses sous-traitées et frais de ramassage éventuels exclus).

### Kit Achat : nouvelle formule

Lancé à l'origine par l'ARSIA en 2011 avec l'aide du Fonds sanitaire, le Kit Achat encourage les éleveurs au contrôle sanitaire de tout animal acheté. Très complet, la nouvelle formule 2018 couvre la plupart des germes transmissibles via les achats, à peu de frais : paratuberculose, néosporose, mycoplasmoses, fièvre Q, leptospirose, salmonellose (voir page 4).

#### Votre bovin acheté est malheureusement positif à l'une de ces maladies ?

Rendez-vous sur notre site [www.arsia.be](http://www.arsia.be) : des fiches questions-réponses en lien avec chacune d'elles y sont disponibles. Vous pouvez également toujours contacter l'un de nos vétérinaires à l'Arsia.

### La biothèque

Conformément à la décision du CA de l'ARSIA, la collecte et le stockage de l'ADN bovin wallon via les prélèvements par boucle à biopsie sont effectifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier. « Cette 'biothèque' remplace la pilothèque, en réponse à ses lacunes dont la plus contraignante était certainement le nombre élevé de prélèvements inutilisables », précise M. Lomba.

Dans le micro-tube présent dans la boucle à prélèvement se trouve maintenant un liquide dans lequel le prélèvement d'oreille tombe et 'infuse', ce qui permet ensuite de conserver l'ADN en le récoltant sur un papier buvard. Au cours de sa fermeture, « maintenez droit ce tube afin de ne pas perdre ce liquide indis-

pensable à la bonne conservation du prélèvement » insiste l'orateur !

Les avantages de la biothèque sont le mode de prélèvement unique et infalsifiable, un stockage aisé sur buvard et les possibilités de réidentification en cas de perte des deux boucles, ... ainsi que de multiples autres avantages et fonctionnalités qui vous seront ultérieurement dévoilés dans l'une de nos prochaines éditions, car encore à l'étude. « Quand la lutte BVD sera finie, confirme M. Lomba, le système de boucles à biopsie sera donc maintenu, pour conserver l'ADN dans la biothèque ».

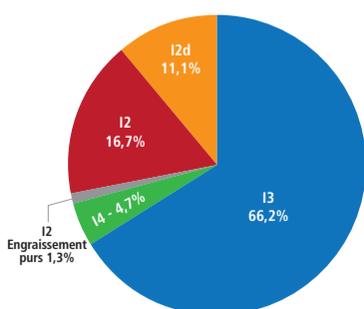
### Paratuberculose

Un statut A1, soit « indemne » a été défini à l'Arsia. Attribué à un élevage, il signifie qu'il présente plus de garanties que les autres, sur base d'un protocole ayant imposé une succes-

sion de tests, soit Elisa soit PCR ou encore une combinaison des deux. La liste de ces élevages est disponible sur notre site [www.arsia.be](http://www.arsia.be)

### IBR

Le graphique 3 présenté nous annonce le meilleur pour l'avenir avec une situation toujours davantage sous contrôle. M. Lomba rappelle que dans le cadre de tout achat, 2 prises de sang IBR doivent obligatoirement être réalisées, à 1 mois d'intervalle. N'en faire qu'une seule à l'arrivée n'est permis que s'il y a garantie du mouvement de l'animal de ferme à ferme et de même statut... Il incombe à l'éleveur acheteur d'en fournir les preuves à l'Arsia, insiste M. Lomba. « Ces deux prises de sang sont essentielles, l'achat - et le transport qu'il implique - reste en effet le premier risque de contamination d'un bovin ! ».



Graphique 3 : Répartition du cheptel bovin wallon selon le statut IBR (février 2018)

### Le Protocole Avortement

On recherche actuellement 19 germes responsables éventuels de l'avortement dans le cadre du protocole, et 13 pour les petits ruminants, moutons et chèvres. Ces tests sont gratuits pour les membres ARSIA, pris en charge par l'Afsca et l'Arsia.

Sur base des résultats, on observe en particulier la progression des maladies à tiques telle que l'ehrlichiose (maladie des gros paturons) ainsi que de la salmonellose... C'est une des raisons pour laquelle nous avons jugé utile de l'ajouter dans le Kit Achat en 2018.

Par ailleurs, « La néosporose reste la première cause d'avortement bovin ». Dans les élevages ayant signé un contrat de lutte ARSIA contre cette maladie, 50% des troupeaux testés ont plus de 16% d'animaux infectés. Outil pratique disponible sur CERISE, un tableur Excel vous permet de repérer les lignées positives, le nœud du problème se situant dans la transmission verticale de la néosporose. Une bête infectée verticalement, c'est-à-dire au cours de la gestation, a trois fois plus de risque d'avorter qu'une bête saine.

### La Fiche SPOT

« Pensez à la consulter ! », rappelle M. Lomba. En effet, disponible sur CERISE, la fiche SPOT (Synthèse Personnalisée des Observations du Troupeau) vous apporte des informations sanitaires essentielles à prendre en considération en termes de bilan économique de tout élevage. Ainsi, et entre autres, le taux de mortalité, l'âge au premier vêlage et l'intervalle

vêlage-vêlage, calculés sur base des données Sanitel enregistrées à l'Arsia, y sont indiqués et mis à jour trimestriellement. A l'Arsia, des vétérinaires sont disponibles pour répondre à vos questions pour commenter au besoin ces valeurs.

« Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'Arsia ! », conclut enfin M. Lomba.

### BVD

Où en sommes-nous en Wallonie ? En ce mois de mars, il reste 178 troupeaux bloqués (même à destination d'un abattoir national), suite à la présence d'un ou de plusieurs bovin(s) de statut BVD inconnu.

6287 troupeaux sont par contre indemnes de BVD et pourraient bénéficier d'un statut 'indemne de BVD' quand sera publiée la nouvelle législation. Dès ce moment, ils pourront abandonner le prélèvement à la naissance, et recourir au sondage sérologique. « Toutefois ajoute M. Lomba, nous ne le conseillons pas dans un premier temps, d'autant plus que nous constatons encore aujourd'hui un à deux

cas d'infection par mois et que les animaux à vendre doivent toujours avoir été testés ».

Le Fonds sanitaire a dès lors décidé d'intervenir pour ces exploitations à raison de 2€ par veau testé à la naissance. Il le fera aussi pour indemniser les IPI abattus en cas de réinfection. Le comité de gestion ELIA a lui aussi décidé, la caisse de solidarité étant suffisamment renflouée, d'indemniser les IPI abattus dans les délais requis pour autant que ces troupeaux aient déploré plus de 5% D'IPI sur une période continue de 18 mois. « Les éleveurs concernés seront avertis par courrier », précise M. Lomba.

### Connaitre le statut IBR & BVD d'un bovin par SMS

Envoyez un SMS au 0496/27.74.37 avec le N° complet du bovin précédé du code pays, vous connaîtrez son statut BVD et IBR.

Exemple : envoyez BE12345678 par SMS au 0496277437



# Salmonellose bovine : pourquoi dans le Kit Achat ?

La salmonellose est une infection bactérienne dont les manifestations sont très diverses et dont la gravité dépend en grande partie de l'immunité de l'hôte. La transmission entre troupeaux est généralement le fait de bovins porteurs « asymptomatiques » c'est-à-dire ne présentant aucun signe de la maladie, ce qui justifie son ajout dans le kit achat en 2018.

Au cours de l'été 2017, notre laboratoire a connu une explosion de cas de salmonellose bovine, observée tant sur les avortons bovins référés à l'Arsia, qu'en termes de diagnostic clinique et à l'autopsie sur des animaux d'autres classes d'âge.

En termes de saison, nous constatons par ailleurs que les contaminations augmentent dès le mois de juin avec un pic en août et septembre. En 2009, 2010 et 2011, le taux de positivité était également fort élevé.

Par ailleurs, en 2013, la prévalence apparente observée dans les cheptels laitiers wallons était 18,8% à l'échelle des troupeaux.

Ces constats nous ont amené à ajouter la salmonellose dans la nouvelle version du Kit Achat. En plus de vous assurer une mesure de biosécurité protectrice pour votre troupeau, nous espérons à terme en tirer des observations intéressantes sur base des résultats à venir.



Evolution du taux d'avortons infectés par Salmonella spp.

## Salmonella, germe très résistant

Bactéries qui vivent à l'origine dans le sol et l'eau, les salmonelles ingérées colonisent le tube digestif de très nombreuses espèces d'animaux domestiques ou sauvages (mammifères, oiseaux, reptiles, insectes, ...) et des êtres humains. Très résistantes, elles peuvent survivre de 50 à 100 jours dans l'eau et plusieurs mois dans les couches superficielles du sol ou les déjections. Sur près de 2 500 types différents de salmonelles, presque toutes sont pathogènes pour les ruminants. Citons, parmi les plus répandues chez les bovins, *Salmonella typhimurium*, *S. Dublin*, *S. Montevideo*.

## De multiples sources de contamination

Les animaux se contaminent par l'intermédiaire d'eau ou d'aliments souillés par la terre et surtout par des déjections d'autres animaux ou encore d'êtres humains (effluents illicites, ...). Dans un troupeau où séjournent des animaux infectés, l'excrétion fécale de la bactérie, généralement intermittente, peut se poursuivre pendant plusieurs années avec des pics d'excrétion en particulier autour des vêlages.

Une femelle ayant avorté de salmonellose peut excréter des bactéries dans ses sécrétions utérines jusqu'à un mois après l'avortement. Il est donc fort utile de savoir, en recourant au Protocole Avortement, si cette maladie en est à l'origine.

A la ferme, les volailles, les oiseaux ou les rongeurs peuvent aussi être porteurs et transmetteurs de salmonelles, lors de contaminations croisées. Plus rarement, il peut arriver que le lait soit contaminé.

## Symptômes

Ce sont classiquement des diarrhées, parfois hémorragiques, accompagnées de fièvre, sur des veaux le plus souvent, mais aussi sur des adultes. Souvent les cas restent isolés, mais la maladie peut aussi prendre une allure épidémique.

Comme déjà dit, des avortements peuvent survenir, indépendamment ou non de diarrhée et en général dans la seconde moitié de la gestation.

Enfin, l'infection peut ne s'accompagner d'aucun signe visible... Il s'agit de « porteurs asymptomatiques », qu'il est donc important de déceler avant l'introduction dans le cheptel !

## Bovin positif « salmonellose » à l'achat : questions - réponses

### Que signifie un animal détecté séropositif ?

Un résultat positif au test ELISA signifie que l'animal a été infecté par une salmonelle. Il est potentiellement porteur et excréteur de la bactérie. Toutefois, ce test ne permet pas de dire s'il s'agit d'une salmonelle pathogène ou non. La pathogénicité des salmonelles varie d'un sous-type (d'un sérotype) à l'autre. Les plus dangereuses chez le bovin sont *Salmonella Dublin* et *Salmonella typhimurium*.

### Quelle valeur peut-on accorder à un résultat négatif ?

A priori, l'animal n'est jamais entré en contact avec une salmonelle et n'en est donc pas porteur. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'il faut au minimum 15 jours pour que les anticorps soient détectables après une infection. Il est donc impossible de détecter des infections très récentes sur base d'un test sanguin.

### Quels examens complémentaires sont-ils recommandés / réalisables en cas de résultat positif ?

Sur un animal séropositif, afin de vérifier le caractère excréteur ou pas de l'animal et, le cas échéant de vérifier s'il s'agit d'une salmonelle pathogène ou pas, 2 examens bactériologiques sur matières fécales, à 3 semaines d'intervalle sont recommandés. Un résultat négatif à ce test ne permet pas d'écartier définitivement une éventuelle excrétion ultérieure. Par contre, un résultat positif signifie que l'animal est excréteur. L'isolement de la souche sera suivi d'un examen afin de déterminer le séovar impliqué.

### Si l'animal positif a été isolé, quel est le risque d'introduction de la maladie ?

L'isolement de tout animal acheté est certainement une bonne mesure mais dans le cas d'un animal excréteur de salmonelles, il risque de ne pas être suffisant. Pour être efficace, l'isolement de l'animal acheté doit être accompagné de mesures d'hygiène strictes (matériel spécifique, nettoyage et désinfection du matériel, des bottes et vêtements, etc...). On veillera à ne pas placer les animaux achetés à proximité des veaux.

### Quel est le risque de garder un animal positif ?

Dans le cas d'un troupeau dans lequel la salmonellose n'est pas présente, grand est le risque de voir se multiplier entérites, pneumonies et septicémies mortelles, chez les veaux essentiellement. Si le troupeau est déjà infecté par cette bactérie, le fait de conserver un animal excréteur va aggraver la contamination de l'environnement, et donc la pression d'infection.

### Pour aider l'éleveur vendeur apprenant que son bovin est positif, que propose l'ARSIA ?

L'ARSIA ne propose pas (encore) de plan de lutte structuré contre la salmonellose. Toutefois, une vaccination est possible à l'aide de vaccins commerciaux ou d'autovaccins préparés à l'ARSIA. La vaccination permet d'éviter les signes cliniques dus à la salmonellose mais elle ne permet malheureusement pas de réduire significativement le niveau d'excrétion qui peut devenir important en cas de baisse d'immunité, par exemple au moment du vêlage.

### Quelles sont les possibilités de faire partir l'animal ?

Il n'existe pas de vice rédhibitoire pour la salmonellose. La vente ne peut être annulée que soit d'un commun accord avec le vendeur ou si une convention de vente prévoyant une telle annulation a été préalablement signée par l'acheteur et le vendeur.

Un modèle de convention de vente sera prochainement disponible sur le site de l'ARSIA.

### Faut-il nécessairement se séparer d'un animal positif ?

Un animal positif au test ELISA étant probablement porteur et potentiellement excréteur de salmonelles, il est conseillé de s'en séparer. Si des tests complémentaires établissent que le bovin positif est excréteur de salmonelles et, a fortiori si la souche isolée est *S. Dublin* ou *S. typhimurium*, la réforme rapide de l'animal est incontournable.



## Altibiotique vous accompagne encore en 2018 !

Fort de son succès en 2017 avec plus de 400 éleveurs participants, le programme altibiotique est maintenu en 2018.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Réduire la consommation d'antibiotiques...

Raisonner l'utilisation des antibiotiques...

Revoir l'approche de la maladie...

Tel: 083 23 05 15 / E-mail: altibiotique@arsia.be

## Communiqué de la clinique des Ruminants, Université de Liège



Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018, dans un souci d'améliorer la biosécurité et de garantir le statut sanitaire des bovins hospitalisés à la Clinique Vétérinaire Universitaire, les bovins de statut IBR inférieur à I3 (I2 et I2D) ne sont plus acceptés dans la Clinique des Ruminants.

Les animaux sans statut BVD, y compris les veaux nouvellement bouclés, ne sont quant à eux plus acceptés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Afin de maintenir nos services aux animaux et aux élevages dont les animaux ne peuvent plus être acceptés à la Clinique des Ruminants, la Clinique Ambulatoire peut se rendre dans vos exploitations pour un diagnostic, un traitement chirurgical, etc... sur rendez-vous, en téléphonant au 04/366.40.20